

Les tortues marines / SRM MMN

Françoise Claro et Jean Christophe de Massary

Muséum national d'Histoire naturelle, Service du Patrimoine naturel CP 41, 57 rue Cuvier, 75231 Paris cedex 05

La France a une responsabilité patrimoniale élevée à l'égard des tortues marines (6 des 7 espèces présentes, sites de ponte majeurs en Outre-mer) ; ces espèces, qui font partie des espèces les plus menacées (statut liste rouge UICN « vulnérable » à « en danger critique d'extinction » selon les espèces, www.iucn.org) sont protégées par plusieurs conventions et accords internationaux. Au plan communautaire, *Chelonia mydas* et *Caretta caretta* figurent en annexe II (désignation d'aires de protection spéciale) de la Directive Habitats Faune Flore (DHFF) et l'ensemble des espèces observées en France métropolitaine (tortue franche, *C. mydas*, tortue luth, *Dermochelys coriacea*, tortue caouanne, *C. caretta*, tortue de Kemp, *Lepidochelys kempii* et la tortue caret *Eretmochelys imbricata*) sont classées en annexe IV (protection stricte de l'espèce et de son habitat). Ces 5 espèces sont listées aux annexes I (espèces migratrices en danger) et II (statut défavorable) de la convention de Bonn (Convention sur les Espèces Migratrices – CMS) ainsi qu'en annexe V de la convention OSPAR. La Politique Commune des Pêches s'attache à limiter l'impact environnemental de la pêche, sa mise en œuvre étant en particulier assurée par le règlement CE 520/2007 qui prévoit les mesures techniques de conservation pour certains stocks de grands migrateurs en reprenant les directives de la FAO. En France, toutes les espèces de tortues marines sont intégralement protégées par l'Arrêté ministériel du 14 octobre 2005 qui constitue l'application des engagements communautaires et internationaux de la France pris à l'égard des tortues marines.

1. Description des données disponibles

Les données disponibles sont très peu nombreuses. La totalité des données disponibles consistent en données collectées par les observateurs du Réseau Tortues Marines français d'Atlantique Est (RTMAE), affilié au Réseau National d'Echouage (RNE). Les données sont collectées de façon standardisée (fiche de collecte de données) lors des interventions sur les lieux d'échouage ou d'alerte (port d'attache des bateaux de pêche). Elles sont centralisées par l'Aquarium de La Rochelle / CESTM (Centre d'études et de soins pour les tortues marines) qui coordonne le RTMAE et accueille les tortues nécessitant des soins. La base de données inclut des données d'échouage collectées depuis 1915 et des données de captures accidentelles et d'observation en mer collectées dont la plus ancienne date de 1911. Des synthèses annuelles sont transmises au Ministère chargé de l'environnement et sont publiées régulièrement [1, 2-11, 12-16, 17-29, 30]. Aucune donnée de capture accidentelle n'a été relevée par les programmes d'observation embarquée sur les navires de pêche (cf. item « captures accidentelles »).

2. Espèces observées et distribution des observations

On recense entre 1953 et 2011, 95 observations de 5 espèces de tortues marines dans la sous région Manche-Mer du nord : 60 observations de tortue luth *Dermochelys coriacea* (DC), 26 observations de tortue caouanne *Caretta caretta* (CC), 6 observations de tortue de Kemp *Lepidochelys kempii* (LK), 2 observations de tortue franche (verte) *Chelonia mydas* (CM), et une observation de tortue caret (imbriquée) *Eretmochelys imbricata* (EI) (figure 1). D'après l'analyse des données collectées entre 1970 et 2009, la majorité des observations de caouanne sont des observations d'échouage,

tandis que la majorité des observations de tortues luth consistent en observations en mer (figure 2) ; durant cette période, la fréquence moyenne d'observation est inférieure à un individu par an pour la caouanne, et à deux individus par an pour la tortue luth. Le nombre d'observations est très variable selon les années, et on observe des pics indépendants pour les deux espèces les plus fréquemment observées (figure 2). D'après les données disponibles, les tortues caouanne observées sont majoritairement des immatures, et les tortues luth des individus matures (figure 3).

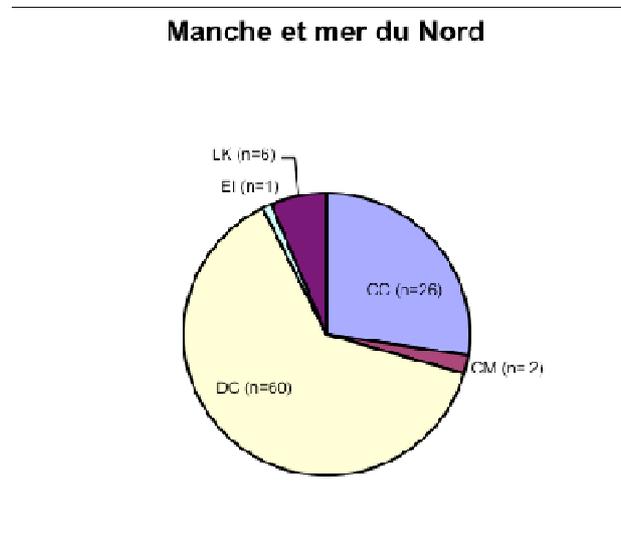


Figure 1 : Répartition par espèce des observations de tortues marines recensées dans la sous-région Manche-mer du nord entre 1953 et 2011 (données du RTMAE).

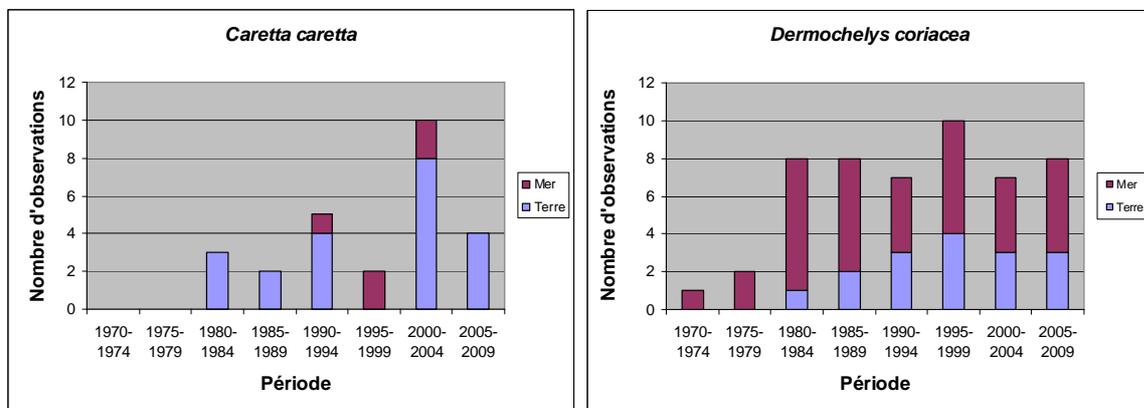


Figure 2 : Nombre de tortues caouanne (à gauche) et Luth (à droite) observées dans la sous-région marine Manche-mer du Nord entre 1970 et 2009 (données du RTMAE).

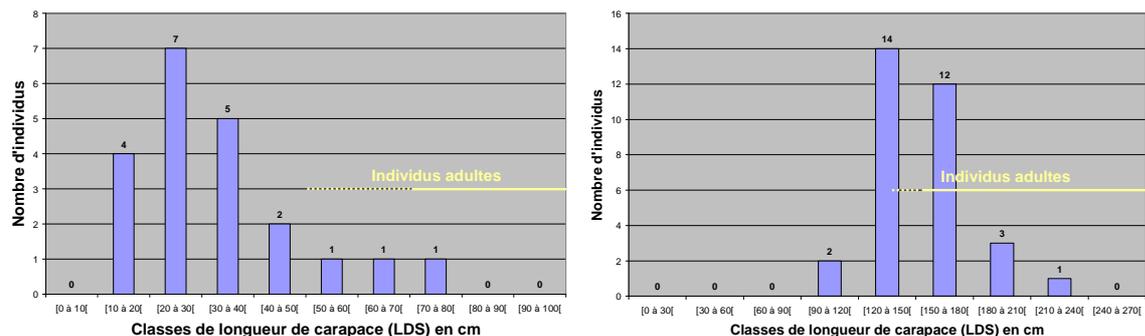


Figure 3 : Taille des tortues caouanne *Caretta caretta* (à gauche) et luth *Dermochelys coriacea* (à droite) observées entre 1970 et 2009 dans la sous-région marine Manche-mer du Nord (données du RTMAE).

La carte suivante (figure 4) présente la distribution géographique des observations de tortues marines. Celles-ci se concentrent principalement sur les côtes bretonnes et la façade ouest de la Basse-Normandie, sont rarissimes en Haute-Normandie, et quasiment inexistantes sur le littoral picard et en Nord-Pas-de-Calais, où seulement un individu (une tortue de Kemp) a été signalé.

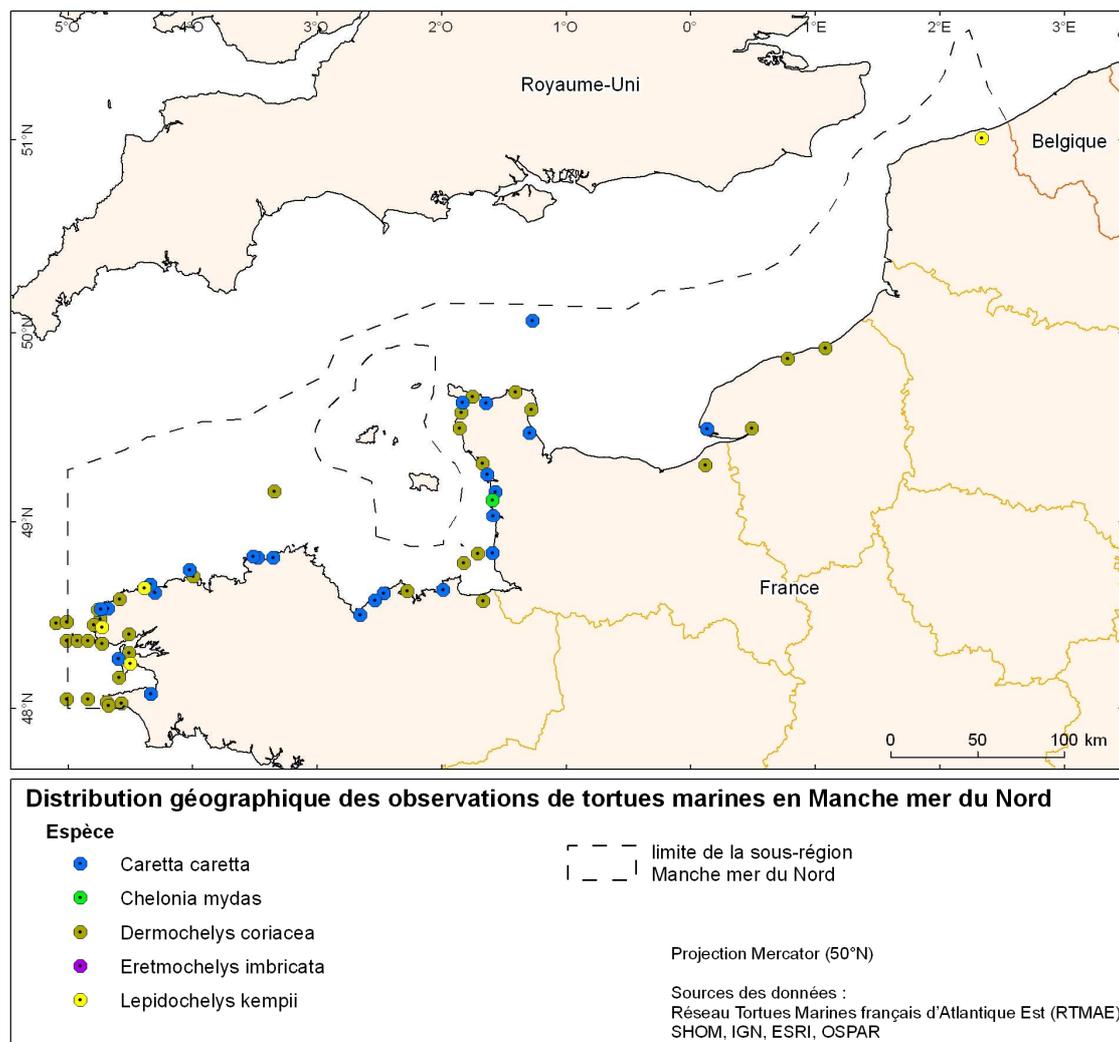


Figure 4 : Distribution géographique des observations de tortues marines en Manche – mer du Nord.

3. Mise en œuvre des textes européens et conventions des mers régionales

3.1 Directive Habitat Faune Flore

Aucun site n'a été désigné au titre de la DHFF dans la sous-région marine.

Trois espèces ont été évaluées dans le cadre de l'« évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire » conduite par le Ministère chargé de l'environnement en 2006. Cet exercice d'évaluation se heurte au fait que les tortues marines sont migratrices et que le suivi des populations est difficile à mettre en œuvre.

Pour la tortue luth *Dermochelys coriacea* (espèce 1223), le statut d'évaluation globale des états de conservation est « inconnu ». L'état de l'aire de répartition et de la population de tortues luth *Dermochelys coriacea* (espèce 1223) ont été évalués comme « inconnus » dans le domaine atlantique, cette espèce migratrice étant à répartition océanique. L'état de conservation de l'habitat a, quant à lui, été évalué comme « favorable » en raison de la présence de proies (méduses), et malgré la pression de pollution par les macrodéchets qui impacte 50% des animaux autopsiés (cf item « impact des déchets marins sur la biodiversité »).

Pour la tortue caouanne *Caretta caretta* (espèce 1224), le statut d'évaluation globale des états de conservation est « inconnu ». L'état de l'aire de répartition et l'état de l'habitat ont été évalués « favorables » ; l'impact des déchets en plastique sur les individus est relevé.

Pour la tortue franche (verte) *Chelonia mydas* (espèce 1227), les états de conservation ont été évalués « défavorable inadéquat », l'espèce ne se reproduisant pas en France métropolitaine et étant erratique dans la zone. L'état de l'aire de répartition est évalué « favorable », on se trouve en limite d'aire de répartition en raison de la température de l'environnement ; l'état des populations est évalué « défavorable inadéquat » et celui de l'habitat « inconnu ».

La tortue caouanne *Caretta caretta* a fait l'objet d'une fiche dans les « cahiers d'habitats Natura 2000 » [31]. Les mesures recommandées pour cette espèce sont toujours d'actualité et seraient applicables à la tortue luth, à savoir : réduction des mortalités induites par les pêches (concerne, pour la sous-région marine, les caouannes de stade immature moyen notamment) ; programmes de sensibilisation et d'éducation ciblée sur les pêcheurs et certains utilisateurs ; travaux de génétique des populations ; renforcement de la collaboration régionale.

3.2 OSPAR

Dermodochelys coriacea figure sur la liste OSPAR des espèces menacées et /ou en déclin établie en 2003 (http://qsr2010.ospar.org/fr/media/chapter_pdf/QSR_Ch10_FR.pdf) pour la région II (mer du Nord). En dehors des actions à appliquer à toutes les espèces listées (développer une planification spatiale coordonnée, encourager de nouvelles actions afin de gérer l'effort de pêche, objectifs focalisés afin de réduire la pollution), le bilan de santé OSPAR 2010 recommande deux mesures spécifiques pour les tortues marines et quelques autres espèces: i) améliorer la coordination de la surveillance des espèces, des habitats et des pressions, et échanger des informations sur les observations; ii) agir afin de réduire les captures accessoires.

Au sein du territoire national, la création du Groupe Tortues Marines France (GTMF) par le Ministère chargé de l'écologie, contribue à la mise en œuvre de ces deux recommandations, en favorisant, les échanges d'informations entre les membres (150 inscrits sur l'ensemble du territoire national), et la réflexion sur les questions prioritaires en faveur de la gestion et de la conservation des tortues marines (travaux des Groupes de réflexion sur la réduction des captures accidentelles, sur les aspects réglementaires et la formation). Ces réflexions ont notamment conduit à la production de trois synthèses sur les interactions entre pêcheries et tortues marines [32], l'impact de la pollution lumineuse [33], et l'impact des macro-déchets sur les tortues marines [34]. Des travaux sont en cours pour mettre en œuvre des actions relatives aux captures accidentelles. Le GTMF contribue également au renforcement de la coordination entre les acteurs institutionnels et les experts.

3.3 Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés en Atlantique (ICCAT)

La recommandation 10-09 sur les prises accessoires de tortues marines dans les pêcheries de l'ICCAT spécifie les mesures préventives et curatives de capture à prendre sur les navires thoniers. Chaque partie contractante doit déclarer chaque année ses prises à l'ICCAT et compiler les données qui permettront au SCRS (comité permanent pour la recherche et les statistiques) de formuler un avis sur les approches d'atténuation prises et d'évaluer les effets des prises accidentelles de tortues marines dans le cadre des pêcheries de l'ICCAT. Les mesures d'application de cette recommandation, mise à l'ordre du jour de réunion organisée par le groupe de réflexion sur la « réduction des captures accidentelles » (GRCA) du GTMF le 4 mars 2011 avec les services concernés des Ministères chargés de la pêche, l'environnement et l'outre mer, sont en cours de réflexion, avec l'appui technique des experts du GTMF.

La collecte de données de captures accidentelles de tortues marines est prévue depuis 2009 dans le cadre du programme national d'observation des pêches OBSMER. Le GRCA du GTMF prépare avec l'IFREMER de Sète des fiches techniques à l'usage des professionnels de la pêche, et se propose de mettre en place des actions de formation sur les techniques de prévention des captures, de réanimation et de libération des tortues marines.

4. Conclusion

Les données disponibles sont très peu nombreuses et, malgré leur nombre plus élevé qu'en sous-région marine « mers celtiques », elles semblent indiquer que la sous-région marine « Manche-mer du Nord » est peu fréquentée par ces espèces. t Le mode de collecte de données par le réseau

d'observation constitue cependant un biais (alertes et déclarations volontaires en cas d'échouage, de capture ou d'observation en mer). Par ailleurs, la pression d'observation par les observateurs embarqués sur navires de pêche est faible (cf. item « captures accidentelles »). La température de l'environnement représente un facteur limitant de présence pour la tortue franche (verte), la tortue de Kemp et la tortue caret (erratiques dans la sous-région marine), et de l'abondance pour la tortue caouanne. Les données ne permettent pas d'évaluer des effectifs de population, ni de dégager une tendance. En raison du faible nombre de données, la révision du statut « liste rouge » 2009 des tortues marines en France métropolitaine a conduit les experts à attribuer le statut « Données insuffisantes » (DD) à *Caretta caretta* et *Dermochelys coriacea*, et n'a pu être réalisée (NA) pour les trois autres espèces (UICN France *et al.* 2009).

Références

- [1] Dell'Amico F. & Morinière P. 2010. Observations de tortues marines en 2008 et 2009 (Côtes atlantiques françaises). Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime 10 (1) : 69-76.
- [2] Duguay R. 1987. Observations de tortues marines sur les côtes de France en 1986. Ann. Soc. Sci. Nat. Charente-Maritime, 7(5): 641-642.
- [3] Duguay R. 1988. Observations de tortues marines sur les côtes de France en 1987. Ann. Soc. Sci. Nat. Charente-Maritime, 7(6): 727-728.
- [4] Duguay R. 1989. Les observations de tortues luth sur les côtes de France en 1989 - Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime, 7 (8): 959-960.
- [5] Duguay R. 1990. Les observations de tortues marines en 1990 (Manche et Atlantique) - Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime, 7 (9): 1053-1057.
- [6] Duguay R. 1992. Les observations de tortues marines en 1991 (Atlantique) - Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime, 8 (1): 35-37.
- [7] Duguay R. 1993. Les observations de tortues marines en 1992 (Atlantique) - Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime, 8 (2): 129-131.
- [8] Duguay R. 1994. Les observations de tortues marines en 1993 (Atlantique) - Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime, 8 (3): 235-238.
- [9] Duguay R. 1995. Les observations de tortues marines en 1994 (Atlantique) - Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime, 8 (4): 403-406.
- [10] Duguay R. 1996. Les observations de tortues marines en 1995 (Atlantique) - Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime, 8 (5): 505-513.
- [11] Duguay R. 1997. Les tortues marines dans le golfe de Gascogne 1997. Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime, 8 (6): 633-645.
- [12] Duguay R. & Duron M. 1981. Observations de tortues luth (*Dermochelys coriacea* L.) sur les côtes de France en 1980. Ann. Soc. Sci. Nat. Charente-Maritime, 6(8): 819-826.
- [13] Duguay R. & Duron M. 1982. Observations de tortues luth (*Dermochelys coriacea* L.) sur les côtes de France en 1981. Ann. Soc. Sci. Nat. Charente-Maritime, 6(9): 1015-1020.
- [14] Duguay R. & Duron M. 1983. Observations de tortues luth (*Dermochelys coriacea* L.) sur les côtes de France en 1982. Ann. Soc. Sci. Nat. Charente-Maritime, 7(1): 153-157.

- [15] Duguy R. & Duron M. 1985. Observations de tortues luth (*Dermochelys coriacea* L.) sur les côtes de France en 1984. Ann. Soc. Sci. Nat. Charente-Maritime, 7: 381-384.
- [16] Duguy R., Duron M. & Alzieu Cl. 1980. Observations de tortues luth (*Dermochelys coriacea* L.) sur les côtes de France en 1979. Ann. Soc. Sci. Nat. Charente-Maritimes, 6(7): 681-691.
- [17] Duguy R., Morinière P. & Spano M.A. 1997. Observations de tortues marines en 1996 (Atlantique). Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime, 8 (6): 625-632.
- [18] Duguy R., Morinière P. & Meunier A. 1998. Observations de tortues marines en 1997 (Atlantique). Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime, 8 (7): 761-779.
- [19] Duguy R., Morinière P. & Le Milinaire C. 1998. Facteurs de mortalité observés chez les tortues marines dans le golfe de Gascogne – Oceanologica Acta 21 (2): 383 – 388.
- [20] Duguy R., Morinière P. & Meunier A. 1999. Observations de tortues marines en 1998 (Atlantique). Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime, 8 (8): 911-924.
- [21] Duguy R., Morinière P. & Meunier A. 2000. Observations de tortues marines en 1999 (Atlantique et Manche). Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime, 8 (9): 1025-1034.
- [22] Duguy R., Morinière P. & Meunier A. 2001. Observations de tortues marines en 2000 (Atlantique et Manche). Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime, 9 (1): 17-25.
- [23] Duguy R., Morinière P. & Meunier A. 2002. Observations de tortues marines en 2001 (Atlantique et Manche). Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime, 9 (2) : 161-172.
- [24] Duguy R., Morinière P. & Meunier A. 2003. Observations de tortues marines en 2002 (Atlantique et Manche). Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime, 9 (3): 265-273.
- [25] Duguy R., Morinière P. & Meunier A. 2004. Observations de tortues marines en 2003 (Côtes atlantiques). Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime, 9 (4): 361-366.
- [26] Duguy R., Morinière P. & Meunier A. 2005. Observations de tortues marines en 2004 (Côtes atlantiques). Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime, 9 (5): 461-466.
- [27] Duguy R., Morinière P. & Meunier A. 2006. Observations de tortues marines en 2005 (Côtes atlantiques françaises). Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime, 9 (6): 607-611.
- [28] Duguy R. & Morinière P. & Meunier A. 2007. Observations de tortues marines en 2006 (Golfe de Gascogne). Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime, 9 (7): 695-698.
- [29] Duguy R. & Morinière P. & Meunier A. 2008. Observations de tortues marines en 2007 (Côtes atlantiques françaises). Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime, 9 (8): 797-804.
- [30] Morinière P, Duguy R. & Meunier A. 2001 – Les tortues luth sur les côtes atlantiques françaises – Résultats scientifiques et sensibilisation du public. Bull. Institut. Océan. Monaco, 20 (1): 379-386.
- [31] Bensettiti, F. & Gaudillat, V. 2004. *Caretta caretta*. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7. Espèces animales. La Documentation française: 325-328.
- [32] Claro F., Bedel S. & Forin-Wiart M.A., 2010. Interactions entre pêcheries et tortues marines en France métropolitaine et d'Outre-mer. Rapport SPN 2010/13. MNHN-SPN, Paris, 124 p.

[33] Claro F. & Bardonnnet C., 2011. Les tortues marines et la pollution lumineuse sur le territoire française. Rapport GTMF-SPN 2. MNHN-SPN, Paris, 41p.

[34] Claro F. & Hubert P., 2011. Impact des macrodéchets sur les tortues marines en France métropolitaine et d'Outre-mer. Rapport GTMF-SPN 1. MNHN-SPN, Paris, 51p.